

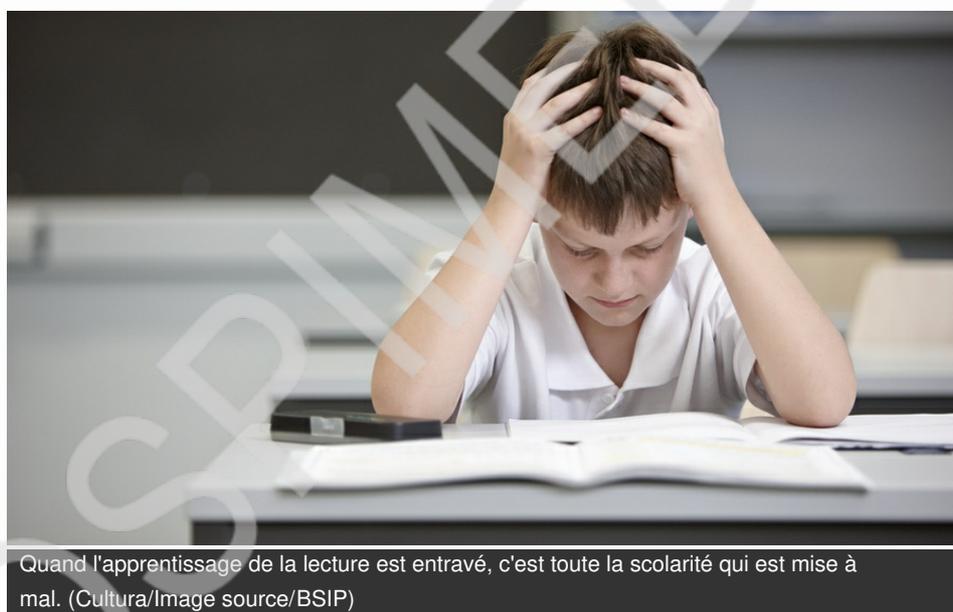
Education

Croyances et matériels inadaptés font encore obstacle à l'inclusion des élèves Dys

Publié le 07/06/24 -
17h37



Avec des outils de compensation et un accompagnement adaptés à chaque situation, l'inclusion scolaire des enfants dyslexiques et dyspraxiques pourrait apparaître comme la plus aisée. Pourtant ces élèves se sentent encore trop souvent stigmatisés.



En élargissant les dispositifs d'autorégulation à l'ensemble des troubles du neurodéveloppement (TND), la stratégie nationale pour les TND s'attache à un meilleur accompagnement pluridisciplinaire des élèves Dys les plus lourdement handicapés. *"D'ici 2027 plus de 230 dispositifs mailleront les établissements scolaires. Nous travaillons également avec la Haute Autorité de santé à la rédaction de recommandations de bonnes pratiques"*, rappelle Vincent Gaillot, secrétaire général de la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les TND, lors du colloque organisé par la Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys (Fisaf), le 6 juin à Paris.

Sur le terrain, la scolarité est loin d'être un long fleuve tranquille pour ces élèves. Après avoir travaillé sur l'inclusion scolaire des élèves avec des handicaps visibles, les chercheurs en psychologie sociale Odile Rohmer (université de Strasbourg, Collectivité européenne d'Alsace) et Mickaël Jury (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme) ont voulu observer l'impact des préjugés et des stéréotypes sur des élèves dont le handicap n'est pas d'emblée décelable.

Une moindre compétence intériorisée

Odile Rohmer travaille sur le jugement de soi, une notion plus vaste que l'estime de soi puisqu'elle englobe un ensemble de connaissances qui vont être mémorisées et des processus cognitifs qui vont s'alimenter au cours de la socialisation. *"C'est très subjectif et cela se construit sur la base de croyances socialement partagées"*, précise la chercheuse. Le jugement se modifie en fonction de la perception des autres sur les compétences propres. Or les jeunes souffrant de handicaps invisibles sont souvent jugés moins compétents que ceux souffrant de maladies chroniques ou de handicaps physiques visibles par les enseignants. *"Les élèves intériorisent ces croyances, et ces croyances impactent leur réussite académique"*, analyse Odile Rohmer.

Elle a également étudié les performances des élèves Dys dans un collège qui a fait le choix de regrouper à chaque niveau ces jeunes dans une classe spécifique. Ceux-ci bénéficient d'outils de compensation et d'évaluations adaptés. Elle observe un lien direct entre les compétences qu'ils s'auto-attribuent — les élèves Dys s'en attribuent généralement moins — et la réussite aux évaluations. Mais lorsque les élèves Dys réussissent, leurs camarades de classe et une partie des enseignants en attribuent le mérite aux aides humaines ou aux outils de compensation.

Repenser les évaluations

"Quand je forme des enseignants, cette question de l'évaluation revient tout le temps : "Cet élève a eu des aménagements pour l'examen, est-ce que sa note a de la valeur ?" La réponse est évidemment oui", commente Mickaël Jury. Si cette question de la valeur des évaluations est aussi centrale en France c'est en évidence que les pratiques centrées sur les réponses aux besoins des élèves de l'école inclusive entraînent en contradiction avec le principe de méritocratie scolaire", ajoute-t-il. Pour sortir de ce dilemme, le chercheur invite les enseignants à coconstruire avec le secteur médico-social des systèmes d'évaluation qui lèvent les obstacles potentiels à l'évaluation sans pour autant empêcher de mesurer les compétences cibles... et de les proposer à l'ensemble des élèves.

Trouver la compensation adaptée

Cette question des évaluations est sensible pour la Fédération française des Dys qui remonte chaque année au défenseur des droits 50 à 100 situations de refus d'aménagement d'examen, visant notamment les moyens de compensation dont les élèves ont bénéficié durant leur scolarité. Pour autant, l'utilisation de ces outils est loin d'être optimale. Laetitia Branciard, vice-présidente de la fédération, y voit plusieurs raisons : un délai trop important (dix-huit mois à deux ans en moyenne) entre l'identification du besoin et la livraison de l'outil, l'absence de financement d'une aide à la prise en main et l'utilisation en classe vécue comme une stigmatisation du handicap. *"Nos jeunes ont besoin de professionnels capables d'identifier leurs difficultés mais aussi leurs capacités"*, insiste Laetitia Branciard.

C'est la mission des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) spécialisés dans les Dys, encore trop rares. Leur objectif : aider des élèves à trouver les moyens de naviguer dans un système scolaire dont la lecture, rendue si complexe en raison de leur handicap, est la porte d'entrée quasi unique. *"La plupart des jeunes que nous suivons n'ont pas une dyslexie isolée, elle est souvent intriquée avec d'autres TND, voire d'autres facteurs psychosociaux"*, pointe Marina Kammerer, ergothérapeute au Sessad de l'Institut Saint-Charles à Schiltigheim (Fondation Vincent-de-Paul, Collectivité européenne d'Alsace). *L'objectif de notre prise en charge est de passer "d'apprendre à lire" à "lire pour apprendre". C'est-à-dire faciliter par tous les moyens l'accès à la lecture pour que l'élève puisse continuer à accumuler des connaissances comme les autres."*

Cela peut passer par une aide humaine, des logiciels adaptés qui facilitent la lecture, des synthèses vocales, des supports imagés, des livres lus, des vidéos... *"Les moyens pédagogiques adaptés ne sont pas des outils magiques, ajoute sa collègue Marie-Laure Bonnot. Il est important de trouver les solutions avec lesquelles l'enfant va se sentir à l'aise, de bien vérifier les activités compatibles. Nous faisons des préconisations en fonction de la situation de chacun, nous permettons aux jeunes de tester les outils et nous pouvons les leur prêter le temps que l'Éducation nationale leur fournisse le matériel."* À terme, l'apport du médico-social dans les pôles d'appui à la scolarité pourrait être une aide précieuse pour accompagner dans cette démarche les élèves qui n'ont pas accès aux Sessad, et éviter que plus de la moitié des aides techniques attribuées finissent au placard parce que non adaptées ou arrivées trop tardivement.

Emmanuelle Deleplace, à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>